

## Note concernant l'urbanisme.

La Communauté de Communes Arve & Salève (CCAS), avec le concours de ses communes membres, a engagé depuis plusieurs mois une mutualisation des services en direction de sa population. C'est dans ce cadre qu'est né depuis octobre 2017 le Service Commun Urbanisme (SCU). Ce service a pour cœur de métier l'accompagnement des communes dans la gestion des demandes d'autorisations du droit du sol et de la thématique urbanisme en général.

A ce titre, le SCU assure désormais l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour votre commune. Cependant votre Maire (ou son adjoint) demeure le signataire de l'ensemble des autorisations. Ces évolutions amènent donc quelques changements.

Dans votre commune vous pourrez toujours :

- **Déposer** vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (PC, DP, etc...)
- **Consulter** les informations liées aux règlements en vigueur sur votre terrain (PLU, Carte communale, cadastre, etc...)
- **Retirer** les formulaires nécessaires à vos démarches administratives

Désormais grâce au SCU vous pourrez également :

- **Rencontrer** un instructeur dans votre mairie lors de permanences
- **Poser vos questions** par téléphone ou par mail
- **Prendre RDV** avec le **CAUE** (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) dans le cas de projets complexes nécessitant un avis architectural

Service Commun Urbanisme  
Communauté de Communes Arve & Salève  
Maison Cécile Bocquet  
160, Grande Rue  
74930 REIGNIER ESERY  
Tél : 04.50.43.46.14 mail : [urbanisme@arve-saleve.fr](mailto:urbanisme@arve-saleve.fr)